

CHRONIQUE MAURITANIENNE

En 1989, la Mauritanie connaît la crise la plus grave de sa courte histoire de pays indépendant. A la frontière de l'Afrique blanche et l'Afrique noire, la Mauritanie, pas plus que les autres Etats du Sahel, n'est parvenue à faire vivre en harmonie ses communautés maure et négro-africaine. Le conflit ethnique latent entre les différentes populations, exacerbé en octobre 1987 après la découverte d'un complot d'officiers alpulars et l'exécution de trois d'entre eux en décembre de la même année, éclate avec violence au printemps 1989, à l'occasion de la crise mauritano-sénégalaise. La rivalité entre les deux pays est ancienne, mais de part et d'autre, les problèmes politiques internes aident à envenimer une situation qui débouche sur une explosion de violence xénophobe sans précédent dans cette région de l'Afrique. A Nouakchott comme à Dakar, les ressortissants de l'« ennemi » sont expulsés. En Mauritanie, le renvoi des Sénégalais s'accompagne bientôt de l'expulsion de nombreux Mauritaniens d'origine alpular, soupçonnés d'entretenir des liens avec le Sénégal. En fait, au-delà du conflit entre Nouakchott et Dakar, c'est, en 1989, l'histoire de la Mauritanie qui se joue : un pays à demi-arabe que le colonisateur avait rattaché à l'Afrique noire et dont le pouvoir, à l'indépendance, a été confié à l'élite (maure) soucieuse d'asseoir son identité, en niant celle de l'autre composante de la population.

I. — LA CRISE MAURITANO-SÉNÉGALAISE

Historiquement, la rivalité entre la Mauritanie, pays artificiel à 90 % désertique, né de la volonté du colonisateur français à la fin des années 50, et le Sénégal, est aussi ancienne que le conflit qui oppose depuis des temps reculés les grandes tribus nomades arabo-berbères du Sahara aux populations sédentaires noires du Sahel. Depuis la chute de l'empire soninké du Ghana à la fin du onzième siècle, les premiers ont toujours dominé les seconds. En colonisant le Sahel et les régions sahariennes, à la fin du siècle dernier, la France intègre ces régions, en rébellion incessante, à la paix coloniale. L'actuelle Mauritanie rattachée administrativement à Saint-Louis, capitale des territoires situés au nord et au sud du fleuve Sénégal, fait alors partie de l'Afrique occidentale française (1). Pour des raisons de rivalités administratives, Paris décide par deux décrets de 1905 et de 1933, de placer

(1) L'arrêté « portant organisation du protectorat des pays maures du Bas Sénégal » date de mars 1903. Xavier Coppolani devient en 1904 « délégué du gouverneur général en pays maure ».

sur la rive droite du fleuve, la frontière entre la Mauritanie, « colonie autonome » et le Sénégal. En 1960, à l'indépendance, les deux pays conviennent de faire la ligne de Thalweg (ligne marquant le milieu du fleuve), leur frontière. C'est celle-ci que Dakar remettra en cause, en s'appuyant sur le décret de 1933, lorsque le conflit éclatera en 1989. Les Sénégalais rappellent alors volontiers qu'à la veille de l'indépendance mauritanienne, le royaume chérifien qui revendiquait la Mauritanie comme partie prenante du « grand Maroc historique », avait proposé au chef de l'Etat sénégalais, Léopold Sedar Senghor, de partager la région avec le Sénégal. A Dakar seraient revenues les terres de la rive droite du fleuve, peuplée de négro-africains qui résident indifféremment sur l'une ou l'autre rive. Le Maroc se serait approprié les zones désertiques du nord, riches en fer et peuplées d'Arabo-berbères. Le président Senghor, poussé par la France avait alors refusé cette proposition, préférant créer un Etat tampon entre le Sénégal et l'ambitieux Maroc.

1. - *Origine du conflit*

Depuis la publication à Dakar, au printemps 1986, du « Manifeste du Négro-africain opprimé » par des opposants mauritaniens d'origine négro-africaine, les autorités de Nouakchott reprochaient au Sénégal d'offrir l'hospitalité aux dirigeants du FLAM (2), un mouvement politique qui conteste le pouvoir maure et prône l'instauration d'un régime noir à Nouakchott. En fait, la méfiance s'était creusée entre les deux capitales depuis que la Mauritanie avait renforcé ses liens avec ses voisins maghrébins, en particulier après son adhésion, en février 1989, à l'Union du Maghreb arabe (UMA) (3). Dakar s'inquiétait de cette « dérive » vers le nord de son voisin, qui concrétisait le poids croissant, à l'intérieur du régime, de la composante panarabe. Aussi, chaque année, la transhumance vers le Sénégal des troupeaux de chameaux appartenant à des nomades maures faisait-elle monter la tension entre les deux pays. Les Sénégalais voient d'un mauvais œil l'arrivée des pasteurs mauritaniens qu'ils accusent de causer des dommages irréparables à l'environnement. Ils voudraient pouvoir contrôler les frontières et le passage du bétail, alors que les nomades ne connaissent que les aires de la transhumance et n'en ont cure. En novembre 1988, la transhumance ouvre une période d'extrême tension dans la région. En janvier, les frontières sont fermées pendant quelques jours à la circulation des biens, puis fin mars, les communications téléphoniques sont coupées. Tous les éléments du conflit se mettent en place.

2. - *Les faits*

L'étincelle se produit le 9 avril, sur le fleuve Sénégal, dans l'île de Doundo Khore, près de Diawara, à l'intersection des trois frontières, sénégalaise, malienne et mauritanienne, lors d'un incident entre des bergers mau-

(2) Front de libération des Africains de Mauritanie.

(3) L'UMA se compose du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de la Libye et de la Mauritanie. En 1983, Nouakchott avait déjà adhéré au traité algéro-tunisien « de fraternité et de concorde ».

ritaniens d'origine peule et des paysans sénégalais. Deux sénégalais sont tués, et treize autres sont capturés par les Peuls et emmenés en Mauritanie. Ces incidents relativement fréquents dans cette zone frontalière, auraient pu rester sans lendemain, si dans les deux pays, des raisons de politique intérieure n'étaient venues leur donner une dimension autre. Au Sénégal, la crise ouverte entre le parti au pouvoir et l'opposition permet à celle-ci, en particulier au Parti démocratique sénégalais (PSD) de rendre le gouvernement responsable, par son incurie, du « massacre » des paysans. Attisée, la colère paysanne suscite des émeutes anti-mauritaniennes dans plusieurs localités du fleuve. Aussi, lorsque les autorités mauritaniennes et sénégalaises s'entendent pour mettre sur pied une commission mixte d'enquête permettant d'établir les faits, il est déjà trop tard. Celle-ci n'aura pas le temps de se réunir. Le 22 et 23 avril, Dakar est le théâtre de scènes de pillage sans précédent contre les biens des commerçants mauritaniens, généralement de petits épiciers (4) qui vivent, certains depuis plusieurs dizaines d'années, en osmose avec la population. Terrorisés, malmenés, ils cherchent refuge dans les commissariats de police et leur ambassade. En représailles, dès le lendemain, à Nouakchott et Nouadhibou, la chasse aux Sénégalais commence. Les autorités seront-elles débordées ? Certains secteurs du pouvoir verront-ils avec complaisance les pogroms anti-mauritaniens ? Les représailles dureront quarante-huit heures avant que le ministre de l'intérieur, le colonel Jibril Ould Abdallah ne décrète, le 25 avril dans l'après-midi, un cessez-le-feu. Dans un message radiodiffusé, il affirme que des ordres ont été donnés pour « sévir vigoureusement contre tous les fauteurs de troubles » et « neutraliser les agitateurs ». L'armée prend position dans la capitale. A Nouakchott, en deux jours, les émeutes font plus d'une centaine de morts tandis que les blessés se comptent par centaines. Plus que des émeutes spontanées incluant l'ensemble de la population, les Mauritaniens voient des groupes de cinquante à soixante personnes armées de bâtons et de barres de fer interpellant les Noirs pour se faire communiquer leur papier d'identité et les frapper violemment lorsqu'il s'agit de Sénégalais. De nombreux observateurs remarqueront des voitures conduites par des Beidanes (Maures blancs), abritant des haratines (descendants d'esclaves) auxquels les premiers indiquaient les cibles à attaquer. Les règlements de compte seront particulièrement sanglants dans les cinquièmes et sixième arrondissements de la capitale, immenses bidonvilles où s'entassaient plusieurs centaines de milliers de personnes. Le port de Nouadhibou, la deuxième ville du pays, est aussi le théâtre d'émeutes. D'autres incidents éclatent sur le fleuve, en particulier à Rosso.

Les amis étrangers des deux pays, la France, le Maroc, l'Algérie et l'Espagne, organisent un vaste pont aérien pour rapatrier dans leurs pays respectifs les dizaines de milliers de Mauritaniens et de Sénégalais, qui, dans les deux capitales sont réunis, dans de pénibles conditions, dans les locaux de la foire, avant d'être dépouillés de leurs biens et expulsés. En juillet, on estime que près de 100 000 Mauritaniens ont été rapatriés sur

(4) Ils occupent, au Sénégal, 85 % du commerce de détail.

Nouakchott (5) et 74 000 Sénégalais sur Dakar (6). Il faut y ajouter 45 000 Mauritaniens expulsés vers le Sénégal. Dès les premiers jours du conflit, le roi du Maroc, alors président en exercice de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) dont la Mauritanie fait partie, dépêche une mission de conciliation à Nouakchott et à Dakar. Mais bientôt, en dépit du discours du 7 mai du Chef de l'Etat mauritanien, le président Maouya Ould Ahmed Taya, appelant « à l'unité nationale et à la concorde », il devient évident qu'en Mauritanie, le conflit change de nature. Non seulement les Sénégalais sont expulsés mais des pressions inqualifiables sont exercées sur des Mauritaniens d'origine sénégalaise voire négro-africaine, (alpular exclusivement) pour les pousser au départ après que leur nationalité ait été mise en doute. Certaines administrations constituent des listes de fonctionnaires que des policiers viennent chercher sur leur lieu de travail pour les conduire à l'aéroport. Le Sénégal voit ainsi arriver avec surprise plus d'une centaine de fonctionnaires de l'Etat mauritanien, dont soixante-quinze policiers. De nombreux Mauritaniens sont nés au Sénégal, avant l'indépendance, à l'époque où la capitale de la Mauritanie était Saint-Louis du Sénégal. En outre, à la fin des années 70, un décret avait permis aux étrangers d'obtenir relativement facilement la nationalité mauritanienne (7). C'était à l'époque de la guerre contre les combattants du Front Polisario et l'armée mauritanienne avait alors besoin de recrues. En fait, à travers ces expulsions, une partie du pouvoir mauritanien donne l'impression de vouloir régler ce qu'on appelle pudiquement à Nouakchott, « la question nationale », en clair la difficile coexistence, au sein de la Mauritanie entre deux communautés ethniques différentes.

II. - LA CRISE INTERNE ET LA TENTATION DE RÉSOUDRE LA « QUESTION NATIONALE »

Depuis l'indépendance, les pouvoirs mauritaniens successifs n'ont jamais adopté de politique claire vis à vis de la « question nationale ». Globalement, trois grandes tendances coexistent. La première, issue des forces traditionnelles qui ont hérité du pouvoir en 1960, estime qu'il faut maintenir un compromis formel entre les deux communautés afin de maintenir l'unité du pays, sans pour autant résoudre la question au fond. La seconde, constituée des nationalistes arabes, estime que les Négro-Africains doivent se soumettre à la loi de la majorité, les Maures blancs (8), certains estimant que la Mauritanie doit devenir un pays uniquement maure, nécessitant de refouler les Noirs sur la rive sud du Sénégal. La troisième, formée par les

(5) Source, le commissariat à la Sécurité alimentaire de Mauritanie.

(6) Sources sénégalaises.

(7) Début mai, tous les Mauritaniens d'origine sénégalaise ayant acquis leur nationalité après 1966 étaient expulsés.

(8) Le pouvoir a toujours omis de rendre public les résultats des recensements de 1977 et 1988. On estime généralement que la population se répartit en 1989 entre un tiers de Beidanes, un tiers de Négro-Africains et un tiers d'haratine (descendants d'esclaves aujourd'hui arabisés).

nationalistes négro-africains, qui estiment être les plus nombreux, réclament une vice-présidence ou un poste de premier ministre, et refusent l'obligation de la langue arabe pour leur communauté.

Le lancinant contentieux entre Maures et Négro-africains remonte à l'indépendance. Sous la colonisation, les ethnies noires, Alpulars, Soninkés, Wolofs, n'avaient jamais refusé, contrairement aux Maures, d'envoyer leurs enfants à l'école du colonisateur. Ils constituèrent donc tout naturellement, le noyau de la fonction publique du nouvel Etat, monopolisant les forces de police, la douane... Aussi, le premier président, M. Mokhtar Ould Daddah, un Maure blanc, originaire d'une tribu maraboutique de Boutelimit, tenta-t-il rapidement de remettre en cause cette politique de l'administration française dont il était pourtant l'héritier. C'était d'ailleurs la raison pour laquelle, dès 1961, lors du congrès du Parti du peuple mauritanien (PPM), le parti du chef de l'Etat, un clivage était apparu entre les Noirs et les Maures, quand les premiers avaient exigé des garanties constitutionnelles. Mokhtar Ould Daddah était parvenu à désamorcer les revendications. Mais, au fil des années, le pouvoir beidane avait fixé à 30 % puis à 20 % du total des postes de la fonction publique, ceux qui devaient être réservés aux Négro-Africains. En 1966, une tentative pour arabiser l'enseignement, alors que les Négro-africains ne parlent que le français, avait donné naissance, à Nouakchott, à de violents affrontements inter-communautaires. Les Négro-Africains craignaient que ce soit un moyen pour les tenir à l'écart des études supérieures et des postes de responsabilité. Leur combat politique, par l'intermédiaire du Mouvement national démocratique (MND), seul mouvement intercommunautaire, débouchait en 1979, sur la reconnaissance officielle du français dans l'enseignement à côté de l'arabe, et des langues nationales soninké, wolof et alpular.

La montée des nationalismes, dans les années 80, allait exacerber les antagonismes. Parallèlement au nationalisme arabe (9) se développait un nationalisme négro-africain (10), l'un se nourrissant de l'autre. En 1986, le FLAM qui défend l'avènement d'un pouvoir noir à Nouakchott, publiait le « Manifeste des Négro-Africains opprimés », incitant à l'affrontement racial (11). Cet écrit alimentait un chauvinisme maure qui favorisait l'expression des nationalismes arabes jusqu'au sein du pouvoir. La tentative de coup d'Etat de 1987 radicalisait l'attitude des autorités, en particulier celle du président Maaouya Ould Ahmed Taya qui s'était senti personnellement mis en cause. Dès lors, les Alpulars, lui apparaissent comme des éléments déstabilisateurs. Les nationalistes arabes exploitent l'événement. De nombreux militants nassériens ou baasistes sont nommés à des postes-clés de l'administration territoriale, en particulier dans les villes du fleuve. Ce

(9) Les nationalistes arabes se divisaient en deux branches : les Nassériens, proches de Kadhafi et pro-Polisario et les Baasistes, pro-irakiens et proches du Maroc.

(10) Trois mouvements principaux regroupaient les nationalistes négro-africains : l'Union démocratique mauritanienne (UDM), l'Organisation de défense des intérêts négro-africains en Mauritanie (ODINAM), le Mouvement panafricain de Mauritanie (NPAM), le plus extrémiste, relativement influent dans l'armée. En 1983, les trois mouvements fusionnent pour le former le FLAM.

(11) Cf. AAN, Chronique Mauritanienne 1986.

sont eux, qui alors que Nouakchott a retrouvé un minimum de calme, en juin 1989, continueront à pousser au départ, directement ou par la terreur (vol des troupeaux et incendie des maisons) des villages entiers d'Alpulars qui n'auront d'autres ressources que se réfugier chez leurs frères du Sénégal (12). Il sont alors quarante-cinq milles réfugiés sur la rive sud du fleuve, fort du soutien moral, voire militaire de leurs frères de race, les Toucouleurs sénégalais (13). Une politique à double détente : elle permettait de réduire le nombre de Négro-Africains, mais aussi de récupérer en bordure du fleuve Sénégal, des terres devenues un enjeu.

III. - L'ENJEU ÉCONOMIQUE DU CONFLIT : LA MAIN-MISE SUR LA VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL

Dans ce pays immense, à 95 % désertique, les raisons économiques ne sont pas étrangères à la profonde rivalité entre les deux communautés nationales. Les sécheresses successives ont décimé les troupeaux et les Maures, autrefois nomades, sont désormais sédentarisés. Scolarisés, leurs enfants recherchent pour vivre des postes dans la fonction publique. Ils entrent en concurrence directe avec les Négro-Africains, les plus nombreux dans l'administration, alors que parallèlement l'Etat mauritanien, endetté (14) et sous perfusion du FMI, doit au contraire, réduire le nombre des fonctionnaires. La rivalité pour ces postes est donc grande. Détenteurs du pouvoir politique, les Beidanes voient sans plaisir des Négro-Africains détenir des postes importants qu'ils estiment réservés aux leurs.

La crise, interne aussi bien que mauritano-sénégalaise, se nourrit d'un second enjeu économique, autrement plus important : celui qui touche à la main-mise sur les terres de la vallée du fleuve Sénégal. A l'origine, pour des raisons de politique intérieure (craignant un enrichissement trop important des populations du fleuve), la Mauritanie avait adhéré avec réticence à l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) créée en 1972 en association avec le Sénégal et le Mali. Nouakchott ne lève ses réserves qu'après la conclusion d'un accord avec le Sénégal, qui accepte de prendre définitivement le fleuve comme frontière entre les deux pays. En outre, incapable de nourrir ses 2 millions d'habitants, la Mauritanie comprend vite le pari qu'elle peut tirer de cette association qui prévoit la mise en eau des barrages de Manantali (Mali) et de Diama (Sénégal), pour parvenir à

(12) C'est aussi l'influence des baasistes au sein des services spéciaux de la police, de la garde nationale et de la gendarmerie qui permet d'expliquer au départ, l'absence de réaction des services d'ordre, lors des émeutes du 24 et 25 avril.

(13) Depuis la colonisation française, de nombreux toucouleurs sénégalais avaient l'habitude de travailler des terres sur la rive nord du fleuve Sénégal. Ces populations de cultivateurs sédentaires sont appelés « Alpulars » en Mauritanie et « Toucouleurs » au Sénégal.

(14) En décembre 1988, l'endettement de la Mauritanie est de 1,2 milliard de dollars, soit 230 % du PNB. Avant rééchelonnement, le service de la dette atteint 40 % du montant des exportations.

l'autosuffisance alimentaire (15) et à l'indépendance énergétique. Mais pendant plusieurs années, la répartition des charges, donc des bénéfices, a été à l'origine d'un grave désaccord entre les chefs d'Etat mauritanien et sénégalais. En 1989, le contentieux n'est pas réglé. Il se complique dans chaque pays de la nécessaire réforme foncière engagée pour mettre en valeur la bande fluviale, par l'attribution des terres (et non la vente) à des investisseurs. En Mauritanie, la grande majorité de ceux-ci sont maures alors que les terres appartiennent traditionnellement aux paysans alpulars et soninkés. Ces derniers ressentent vivement le danger : ne vont-ils pas être confinés sur des territoires de plus en plus restreints, ce qui, compte tenu de l'importance de la pression démographique, les obligerait, pour survivre, à se louer aux nouveaux venus ? Dans cette optique, l'expulsion de dizaines de milliers de paysans, sous l'effet de la terreur, entraînant le départ de villages entiers (16), n'a en fait pour certains maures pas d'autre but que de récupérer des terres. Aussi, l'Etat est-il confronté à un double problème : rentabiliser les lourds investissements des exploitations et garantir la cohésion sociale sur le terrain. Or le conflit existe entre droit coutumier et droit moderne, entre celui qui considère la terre comme la propriété de l'Etat, et celui qui y voit un bien familial et la terre de ses ancêtres.

Après cette terrible crise de l'année 1989, il sera bien difficile de réconcilier la Mauritanie avec elle-même (17). La sécheresse des années 70 avait clochardisé les grands nomades, venus s'entasser dans des bidonvilles de la périphérie de Nouakchott. En 1989, conséquence du profond bouleversement de la société maure, les Nègro-Africains reniés à leur tour, se sentent soudain étrangers dans leur propre pays. En dix ans, la Mauritanie, parvenue au bord de la guerre civile, a définitivement perdu son âme.

Mireille DUTEIL

(15) Plus de 90 % de la nourriture des Mauritaniens est aujourd'hui importé, alors qu'autrefois l'agriculture et l'élevage contribuaient pour plus de 40 % au PIB et faisaient vivre 90 % de la population. Les deux autres ressources du pays étant les mines de fer (10 millions de tonnes exportées en 1968) et la pêche, cf. AAN, *Chronique mauritanienne 1987-1988*.

(16) Selon un document établi par des organismes d'aide aux réfugiés, sur 3 425 familles recensées entre Rosso et Lequeibar, 1 269 d'entre elles, ont été obligées en mai de quitter la Mauritanie.

(17) L'année se termine sans aucune amélioration dans les relations mauritano-sénégalaises, malgré des envois d'émissaires privés et une vingtaine de médiations officielles, en particulier celles du président malien Moussa Traoré et celle du président égyptien Hosni Moubarak, en tant que président en exercice de l'OUA.

ANNEXES

I. – Chronologie 1989

Janvier

- 25 Les frontières sont fermées à la circulation des biens avec le Sénégal.
28 Elections dans les chefs-lieux d'arrondissement. Les 208 communes ont toutes un maire élu démocratiquement.

Mars

- 24 Les communications téléphoniques sont coupées avec le Sénégal.

Avril

- 24 et 25 Pogroms anti-sénégalais à Nouakchott et Nouadhibou.
25 Le couvre-feu est instauré à Nouakchott et Nouadhibou.

Mai

- 7 Le président Maaouya Ahmed Ould Taya prononce un discours appelant à l'unité nationale.
17 Rencontre à Bamako entre les ministres de l'intérieur mauritanien et sénégalais, le colonel Djibril Ould Abdellahi et André Sonko.

Juin

- 16 La Mauritanie et le Sénégal, sous l'égide du Mali constituent une « commission tripartie » chargée de « garantir la sécurité des hommes, les mouvement du bétail », entre les deux pays.
28 Rencontre à Rosso entre les ministres de l'intérieur des deux pays.
29 Les présidents Ould Taya et Diouf du Sénégal se rencontrent à Ouagadougou. Echech de la rencontre.

Juillet

- 22 Levée du couvre-feu
25 Amnesty international appelle la Mauritanie à mettre fin aux violations des droits de l'homme. La Mauritanie adresse une lettre au président du Conseil de sécurité des Nations unies sur le conflit qui l'oppose au Sénégal. C'est la réponse à une lettre similaire du Sénégal demandant au Conseil de Sécurité de trouver « la procédure appropriée » pour que cesse le bannissement en Mauritanie des populations de race noire et leur expulsion vers le Sénégal.

II. - Documents

En juin, le président Ould Taya procède à un important remaniement ministériel. Le précédent gouvernement avait été nommé en octobre 1988. La composition du gouvernement est la suivante :

Le colonel Maaouya OULD SID'AHMED TAYA

Président du Comité Militaire du Salut National,
Chef de l'Etat, Premier Ministre, Ministre de la Défense.

Le Lieutenant-Colonel Mohamed Sidina OULD SIDYA

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Le Colonel Djibril OULD ABDALLAHI

Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications.

Monsieur Mohamed Salem OULD MOHAMED LEMINE

Ministre de la justice.

Monsieur Mohamed OULD MANY

Ministre des Finances et de l'Economie.

Le lieutenant-Colonel DIENG Oumar

Ministre de l'Equipeement.

Monsieur Ahmed Ould Jiddou OULD KHALHA

Ministre des Mines et de l'Industrie.

Monsieur SOUMARE Oumar

Ministre de l'hydraulique et de l'Energie.

Monsieur Hasni OULD DIDI

Ministre de l'Education Nationale.

Monsieur Mohamed OULD HAIMER

Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports.

Médecin-Commandant N'Diaye KANE

Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

Monsieur Ahmed Salem OULD ABDEL WEDDOUD

Ministre de la Culture et de l'Orientation Islamique.

Monsieur Moustapha OULD ABDERRAHMANE

Ministre de l'Information.

Monsieur DAH OULD CHLIKH

Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime.

Monsieur Hamoud OULD ELY

Ministre du Développement Rural.

Madame ABDERRAHMANE Khadijetou MINT AHMED

Ministre de la Condition Féminine, de l'Artisanat et du Tourisme.

Monsieur Ethmane SID'AHMED YESSAA

Ministre Chargé du Contrôle Général d'Etat.

Monsieur Ahmedou OULD SIDI

Secrétaire d'Etat au Maghreb.

Monsieur Rachid OULD SALAH

Secrétaire d'Etat à la lutte contre l'Analphabétisation et à l'Enseignement Originel.

Monsieur Mohamed Lemine OULD AHMED

Haut Commissaire aux Réfugiés.